

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes en possession du dossier de demande d'admission à l'EHPAD « Les Châtaigniers » de Chauvigny. L'inscription sur liste d'attente sera effective dès réception par l'administration.

Lorsque le dossier est déposé par la famille ou un proche, l'accord du futur résident doit être systématiquement recherché.

Une visite préalable de l'établissement est possible et même recommandée : pour ce faire, il vous suffit d'en faire la demande et de prendre rendez-vous auprès de l'accueil.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Direction

TARIFS au 1^{er} juillet 2017
--

HEBERGEMENT :

Les frais d'hébergement sont pris en charge par le résident (ou sa famille). Si les ressources sont insuffisantes, un dossier de demande d'aide sociale pourra être déposé auprès du Conseil Général.

- Tarif hébergement journalier : 51,03 €
- Tarif hébergement journalier applicable aux personnes handicapées âgées de moins de 60 ans : 64,88 € à compter du 1^{er} mars 2017.

Une caution équivalente à 30 fois le tarif journalier « hébergement » vous sera réclamée dès votre arrivée.

DEPENDANCE :

- Tarifs journaliers relatifs à la prise en charge de la dépendance à compter du 01 juillet 2017 :

- GIR 1 et 2 : 16,65 €
- GIR 3 et 4 : 10,57 €
- GIR 5 et 6 : 4,48 €

Seul le tarif correspondant au GIR 5-6 est facturé aux bénéficiaires de l'APA, et ce, quel que soit leur niveau de dépendance (le surcoût des tarifs « GIR 1-2 » et « GIR 3-4 » est versé directement à l'établissement par les Conseils Généraux au titre de l'APA)

Soit :- un tarif journalier : Hébergement + Dépendance = 55,51 €
- un tarif mensuel de 1 720,81 €

SOINS :

L'établissement perçoit de la caisse d'Assurance Maladie une dotation globale de soins destinée à couvrir, pour l'essentiel, les frais de personnel médical, infirmier et aide-soignant.

Les produits pharmaceutiques, les interventions des médecins libéraux et spécialistes et les analyses de laboratoire sont à la charge du résident.